



GUIDE D'AIDE

A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

LES FINANCEMENTS ET LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019/2020

Il existe, en fonction de certains critères d'éligibilité, trois financeurs pour l'aide à la mobilité internationale : Erasmus+, le Conseil Régional d'Île-de-France et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.



CONDITIONS	MONTANTS	DESTINATIONS
Partir en mobilité d'études ou de stage dans un pays du programme Erasmus+ : <ul style="list-style-type: none"> - de 3 à 12 mois pour une mobilité d'<u>études</u> ; - de 2 à 12 mois pour une mobilité de <u>stage</u>. 	Montant mensuel basé sur la prise en compte du niveau de vie du pays d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> • mobilité d'<u>études</u> (en fonction de la destination) : <ul style="list-style-type: none"> - 250€ (groupe 3) - 300€ (groupe 2) - 350€ (groupe 1) • mobilité de <u>stage</u> : de 350€ à 500€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède • Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal • Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République de Yougoslavie de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie



CONDITIONS	MONTANTS	DESTINATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Partir en mobilité d'études ou de stage à l'étranger. • Sous conditions de ressources : <ul style="list-style-type: none"> - le <u>seuil de quotient familial*</u> doit être inférieur ou égal à 19 190€ (*d'après l'avis d'imposition dont le revenu brut global est divisé par le nombre de parts) - si <u>l'étudiant se déclare seul</u>, deux conditions doivent être remplies avant de fournir son avis d'imposition : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 1) l'adresse du foyer fiscal doit être différente de celles des parents, ◦ 2) les revenus doivent être égaux au minimum à 50% du SMIC brut annuel 	Montant mensuel : <ul style="list-style-type: none"> - 280€ (Japon, Etats-Unis, Canada, Australie) - 250€ (autres pays) L'aide ne peut pas excéder 10 mois .	Toutes destinations hors DOM-TOM



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CONDITIONS	MONTANTS	DESTINATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Partir en mobilité d'études ou de stage à l'étranger pendant 2 à 9 mois consécutifs • Être boursier sur critères sociaux (CROUS : échelon 0 à 7) 	Montant mensuel : 400€ (attention: le nombre de mensualités est modulable)	Toutes destinations hors DOM-TOM et Europe

LES DOCUMENTS A FOURNIR A CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ A CHAQUE PHASE DE LA MOBILITÉ

1) AVANT LE DÉPART

- Avis d'imposition ou avis de situation déclarative d'imposition sur les revenus N-1
- RIB
- Notification de bourse du CROUS (si boursier) pour l'année N+1
- Pour les étudiants partant en Europe: 1^{er} test de niveau de langue OLS (Online Linguistic Support)

2) À L'ARRIVÉE À L'ÉTRANGER

- Attestation d'arrivée au sein de l'université ou organisme d'accueil
- Contrat d'études
- Justificatif d'inscription à CY Cergy Paris Université

*Dès réception de l'attestation d'arrivée, un premier versement correspondant à **80%** du montant total prévisionnel est alloué.*

3) EN FIN DE MOBILITÉ

- Attestation de fin de séjour
- Rapport/Questionnaire de fin de séjour
- Pour les étudiants partant en Europe: 2^{ème} test de niveau de langue OLS

*Dès réception de ces documents, le solde restant correspondant à **20%** du montant total prévisionnel est versé.*

La Direction Coopération Internationale

La Tour des chênes – 3^{ème} étage – Bureau n°318

Contact: Everline LOUIMA, gestionnaire de l'aide à la mobilité

everline.louima@cyu.fr

Tél : 01.34.25.62.81

Site : <http://www.u-cergy.fr/fr/international.html>